

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ACCUEIL DE LOISIRS ÉDUCATIF ÉMANCIPATEUR

SCIECQ

L'accueil collectif de mineurs du CSC Sainte-Pezenne est associatif
et indépendant des accueils de loisirs municipaux.

MERCREDIS

AMPLITUDE D'ACCUEIL

13h45 à 18h

INSCRIPTION

Les enfants doivent être inscrits auprès de l'accueil ou par mail
(sous réserve de places disponibles)

Documents à fournir : fiche sanitaire de liaison, copie des pages
vaccination du carnet de santé, n° d'allocataire CAF, PAI si besoin
Adhésion à un CSC niortais obligatoire.

RÈGLEMENT

Au début de chaque mois

ANNULATION

Toute annulation devra être signalée
8 jours avant la date d'absence.

Si ce délai n'est pas respecté, l'après-midi ou les jours réservés
seront facturés. Aucun remboursement.
En cas de maladie et sur présentation d'un certificat médical sous
48h, l'absence sera comptabilisée en avoir.

DÉPART

Départ entre 16h30 et 18h

ACCUEIL ADMINISTRATIF

CSC Sainte-Pezenne
05 49 73 37 63 - contact@cscstepezenne.com

Les animateurs sont joignables au **09 67 50 40 19**
(pour toute information concernant l'état de votre enfant ou un imprévu à signaler)



Le projet éducatif 2024-2025 est consultable sur demande.